



AUDITION PARLEMENTAIRE AUX NATIONS UNIES - 2004

"DU DESARMEMENT A UNE PAIX DURABLE : DEFINITION DU ROLE PARLEMENTAIRE"

NEW YORK, 19-20 OCTOBRE 2004

Les défis du maintien de la paix au 21^{ème} siècle

(Note d'information établie par le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies)

Présentation générale

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont dans une phase critique. Au milieu de l'année 2004, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies gérait 17 opérations de terrain, composées d'environ 60 000 hommes et femmes exerçant des fonctions civiles et militaires. Bien que l'ONU s'efforce de mieux appuyer les opérations existantes et de préparer de nouvelles missions, la demande en matière de maintien de la paix pousse l'Organisation à ses limites.

Evolution du maintien de la paix

Le modèle traditionnel du maintien de la paix de l'ONU, conçu pendant la guerre froide comme moyen de résoudre les conflits entre Etats, consistait à déployer des personnels militaires désarmés ou peu armés dans les zones tampon entre les parties belligérantes. La prolifération des conflits internes après la chute du mur de Berlin a entraîné une évolution vers des opérations pluridimensionnelles, souvent destinées à appuyer la mise en œuvre d'un accord de paix général entre parties à une guerre civile. Cette évolution a elle-même conduit à développer la composante non militaire des opérations de maintien de la paix, dont le succès dépend de plus en plus du travail d'experts civils dans des domaines clés comme l'état de droit, les droits de l'homme, le genre, la protection de l'enfance et les élections.

Les expériences douloureuses du milieu des années 1990, notamment en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda, ont amené l'ONU à modifier sa conception du maintien de la paix. En mars 2000, un Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU a publié un rapport aujourd'hui connu comme le «Rapport Brahimi» (A/55/305-S/2000/809), nom du Président du Groupe de travail, Lakhdar Brahimi, Secrétaire général adjoint. Le rapport faisait une critique approfondie de la conduite des opérations de maintien de la paix de l'ONU, en émettant des recommandations précises sur les changements à adopter. Le rapport indiquait aussi que le consentement des parties belligérantes, la définition d'un mandat clair et précis et la mise à disposition de ressources adéquates sont les clés du succès des missions de l'ONU. En conséquence, l'ONU et les Etats membres ont engagé un certain nombre de réformes visant à améliorer le maintien de la paix, en établissant notamment un mécanisme de financement assurant la disponibilité de ressources adéquates pour le déploiement de nouvelles missions.

Défis posés au maintien de la paix

En 1999, l'ONU a été chargée d'établir une administration provisoire au Timor Leste. La même année, l'Organisation assurait l'administration transitoire du Kosovo. En 1999 et 2000, le Conseil de sécurité autorisait le déploiement de nouvelles missions en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et en Erythrée/Ethiopie. Récemment, la demande d'opérations complexes de maintien de la paix a fortement augmenté, imposant de nouvelles contraintes à un système qui a déjà atteint ses limites. Cette année, le Conseil de sécurité a donné son feu vert à quatre nouvelles missions au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi et en Haïti. En outre, on projette l'envoi d'une mission au Soudan, et l'opération menée en République démocratique du Congo a été largement étendue.

On considère qu'une présence militaire solide est essentielle dans les premières phases d'une opération de maintien de la paix, pour dissuader les potentiels fauteurs de trouble et asseoir la crédibilité de la mission. Le succès des opérations repose principalement sur la mobilisation de troupes bien formées et dotées de l'équipement et de l'appui logistique qui leur permettront d'assurer les tâches complexes et souvent dangereuses qui caractérisent le maintien de la paix. Toutefois, cela est plus facile à dire qu'à faire, car les Etats membres qui disposent de troupes aussi compétentes sont souvent peu désireux ou dans l'impossibilité de les mettre au service du maintien de la paix. Les menaces à la sécurité des personnels sont également devenues un sujet de vive inquiétude, en particulier après l'attentat de 2003 contre le siège des Nations Unies à Bagdad, qui a conduit le Secrétaire général à ordonner un examen approfondi de l'ensemble du dispositif de sécurité des Nations Unies. Les progrès continus dans ce domaine requièrent davantage de soutien de la part des Etats membres.

Les opérations complexes de maintien de la paix exigent de plus en plus que soit rétabli un semblant d'Etat opérationnel. On observe un consensus très net sur la nécessité d'appuyer les institutions fondamentales, notamment les instances judiciaires, l'administration civile et les services publics, pour permettre aux nations qui se relèvent de conflits de revenir à la normale le plus rapidement possible. A cet égard, l'état de droit est aujourd'hui une composante essentielle de l'organisation des missions, et l'on note des progrès considérables dans l'encadrement des activités policières, judiciaires et pénitentiaires menées dans les pays qui sortent de conflits. En outre, ces dernières années ont montré clairement que les élections, souvent considérées comme la fin des périodes de transition après les conflits, ne sont pas une panacée, et ne peuvent signaler la fin de la présence de l'ONU que si d'autres conditions ont été remplies.

Conditions budgétaires pour les opérations de maintien de la paix

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont bien plus économiques que leur alternative, la guerre. En 2003, les opérations de maintien de la paix ont coûté près de 2,6 millions de dollars E.-U., tandis que la même année les gouvernements du monde dépensaient plus de 794 millions de dollars E.-U. en armement. Le budget de maintien de la paix approuvé pour l'année 2004-2005 est de 2,8 millions de dollars E.-U. Cependant, compte tenu des besoins supplémentaires, du développement récent de certaines missions et de la perspective d'une nouvelle opération au Soudan, cette somme pourrait atteindre 2,38 millions de dollars E.-U. Tous les Etats membres ont l'obligation juridique de payer leur part des

dépenses dans le maintien de la paix, en vertu d'une formule complexe qu'ils ont eux-mêmes établie. En dépit de cette obligation, en juin 2004 les Etats membres étaient redevables de 1,2 milliards de dollars E.-U d'arriérés actuels et passés dans ce domaine.

Quel rôle peut jouer l'UIP?

L'Union interparlementaire a un rôle fondamental à jouer pour sensibiliser les parlementaires sur l'importance des opérations de maintien de la paix de l'ONU et les vastes défis politiques, logistiques et financiers en jeu. A l'heure où l'ONU manque cruellement de personnel et d'équipement pour appuyer les efforts de maintien de la paix actuels et à venir, les parlementaires peuvent encourager les gouvernements des Etats membres à aider l'Organisation à combler les «lacunes en matière d'engagement et d'équipement des troupes».

En outre, les législateurs peuvent appuyer les efforts de l'ONU en exhortant leur gouvernement respectif à acquitter leurs contributions et à participer aux missions, en envoyant des soldats et d'autres personnels spécialisés dans les domaines les plus recherchés comme la criminalistique et les enquêtes.

Par ailleurs, en tant que centre de dialogue parlementaire mondial, l'UIP pourrait utiliser son influence pour assurer la ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, par les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait.

Enfin, en plus d'encourager les Etats membres à maintenir leur contribution humaine et financière indispensable, l'UIP peut aussi aider l'ONU au niveau politique en soutenant les processus de paix dans les pays où sont déployées des missions.

La voie à suivre

Ces quatre dernières années, l'ONU a procédé à de vastes réformes pour mieux répondre aux défis du 21^{ème} siècle qui se posent aux opérations de maintien de la paix. Cependant, pour que ces opérations restent au service de la paix et de la sécurité internationales, les Etats devront s'assurer que les objectifs des missions sont clairement définis, et que les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre sont disponibles. Pour éliminer efficacement les forces persistantes de la guerre et des conflits, l'ONU, les Etats membres et les autres acteurs doivent continuer à élaborer ensemble les instruments nécessaires au bon fonctionnement du maintien de la paix.
